

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 30
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du Journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 AOUT

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

Pour tous les hommes qui suivent, même superficiellement, les mouvements de la politique européenne, il est évident que la France a le plus grand intérêt à être l'alliée de la Russie.

Il faut reconnaître, d'ailleurs, que le Czar a témoigné à notre pays, en ces dernières années, une sympathie qui serait toute prête à devenir une alliance offensive et défensive, si notre état politique ne rendait pas ses bonnes intentions à peu près nulles au point de vue pratique.

C'est que, pour conclure une alliance, il faut que les deux gouvernements représentent une égale stabilité.

A la suite de la manifestation bruyante improvisée par nos radicaux à l'occasion des obsèques de Katkoff, la *Gazette de Moscou* a dit ce mot plein de défiance, mais trop juste :

Pour contracter une alliance avec la République, à qui s'adresser ?

A qui s'adresser, en effet, puisque nous changeons de gouvernement comme de chemise ?

La Russie peut-elle entretenir des relations sûres avec un ministre des affaires étrangères qui, du jour au lendemain, sera remplacé par un homme dont les idées personnelles sont inconnues ?

Le Czar peut-il conclure un traité avec un cabinet éphémère qui cédera la place dans quinze jours à un autre cabinet représentant une politique toute différente ?

Quant au chef de l'Etat, M. Grévy, en dehors des bonnes petites places qu'il fait donner à ses amis, est-il autre chose qu'une quantité négligeable ?

Malgré toutes ses bonnes volontés, l'embarras de la Russie est extrême.

Si elle souhaite de mettre sa main dans celle de la France, elle hésite à la tendre inutilement à cette République changeante qui ne sera pas, demain ce qu'elle était hier.

Et l'alliance ne se fait pas, parce qu'elle est impossible.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir les fâcheux inconvénients d'une pareille situation ; ils sont d'une clarté aveuglante.

On commente beaucoup, à Saint-Petersbourg, les derniers articles de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. On les interprète dans le sens d'un rapprochement désiré par le gouvernement prussien.

AU TONKIN

La *Lanterne* publie morceau par morceau, en l'agrémentant de commentaires, le rapport de M. de Lanessan sur le Tonkin. Il y a dans ce document des accusations plus ou moins graves sur lesquelles nous ne voulons pas insister aujourd'hui. Aussi bien nous y apercevons des choses dont la gravité est bien autrement considérable et qui doivent être mises à la charge du gouvernement républicain lui-même.

Comment le gouvernement n'a-t-il pas compris qu'en envoyant au Tonkin un commissaire chargé d'ouvrir bruyamment une enquête sur l'administration, qu'en provoquant les accusations indigènes contre les représentants de la France, qu'en plaçant, pour ainsi dire, le Résident général et ses collègues dans la situation d'accusés vis-à-vis des Annamites, il diminuait l'autorité des hauts fonctionnaires français ? Comment n'a-t-il par prévu que de la mission confiée à M. de Lanessan naîtrait, entre celui-ci et M. Bihourd, un violent antagonisme, éminemment préjudiciable à notre influence et à notre action pacificatrice ?

Comment, d'autre part, M. de Lanessan s'est-il permis de livrer à la *Lanterne* un document inédit, officiel, appartenant de droit au gouvernement et dont les Chambres n'ont pas été saisies ?

Voilà les questions auxquelles nous voulons nous tenir aujourd'hui.

LE PÉRIL BULGARE

Les nouvelles de Bulgarie prennent un caractère inquiétant. La politique du prince Ferdinand et des régents ses tuteurs est bien caractérisée par l'anecdote suivante :

Durant le défilé de la flottille qui emportait sur les eaux du Danube le prince Ferdinand et sa fortune, le navire princier passa devant un navire de guerre russe. Les officiers russes, la casquette sur la tête, contemplaient de leur bord avec une tranquille curiosité ces régates bulgares. M. Stoianof se détacha du cortège pour leur envoyer un pied de nez. « C'est, dit le *Nord*, la politique du pied de nez adressé à l'Europe et au droit international, qui constitue le fin et le fort de sa conduite, de ses manifestations, de ses démonstrations. C'est peut-être drôle à son heure, c'est, à coup sûr, expéditif ; mais il nous paraît difficile de fonder là-dessus un établissement durable. »

L'Europe ne paraît pas disposée à accepter ce geste de gamin. Quand le prince Ferdinand se lança dans cette aventure, il comptait sur les sympathies secrètes de l'Autriche et les divisions des autres puissances. Mais, si nous en croyons divers symptômes, un changement important se serait opéré dans l'attitude de l'Allemagne et de la Russie. La bonne intelligence paraît rétablie entre les deux grands empires ; l'Allemagne accorderait carte blanche à la Russie, qui, de son côté, laisserait l'Allemagne libre d'agir en Occident.

La Russie étend encore sa puissante protection sur le petit Danemarck, patrie de la Czarine, mais elle abandonne la Belgique, la Hollande, la Suisse et la France. Quelle proie va saisir l'ogre teuton ? Il n'a que l'embarras du choix. A l'Angleterre, la Russie offre la souveraineté de l'Égypte, l'île de Crète et, au besoin, l'archipel turc ; le continent suffit à l'ambition du Czar.

« Oui, dit le *Lloyd*, de Pesth, l'entente des puissances, si solennellement proclamée, nous semble inquiétante au plus haut

degré. La politique extérieure est de nouveau à l'état aigu, et le nuage bulgare a pris subitement les proportions d'un horrible dragon. »

Devant la gravité du péril extérieur, les misérables querelles qui absorbent l'attention de nos républicains, sont indignes d'occuper l'attention de tout Français.

H.-A. M.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

IMPÔT SPÉCIAL

La direction générale des contributions directes vient d'adresser à ses agents une circulaire les invitant à dresser immédiatement la liste, par commune, des châteaux et des maisons « exceptionnelles. »

Ces listes seront communiquées aux fonctionnaires de l'enregistrement qui les renverront par extraits, de manière à permettre l'établissement à court délai d'une assiette d'impôt spécial pour ces immeubles.

**

CE QUE COUTE UNE EXPERIENCE

Cette expérience est l'exploitation faite par l'Etat d'un réseau de chemins de fer. Les contribuables français, qui paient les frais de cette expérience, seront peut-être bien aise de savoir ce que coûte au juste la réalisation de cette lumineuse idée. Nous empruntons les chiffres ci-dessous au magistral travail de M. Octave Noël.

Le réseau d'Etat avec son prix d'achat et les insuffisances des recettes à ce jour, représente un capital de 850 millions, au bas mot, et même si l'on recherchait bien, on ne serait pas en dehors de la vérité en affirmant qu'il revient à un milliard, en chiffres ronds. Rien que depuis sa création, l'accumulation du déficit de l'exploitation s'élevait, fin de décembre 1885, à 480 millions. Les insuffisances de recettes, qui en 1880 n'étaient que de 44 millions et demi environ, ont atteint, en 1885 trente-cinq millions 250,000 fr., et on peut hardiment affirmer

20 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

VAL-RÉGIS LA GRANDE

Par Claire DE CHANDENEUX

— Oui, oui, je vous comprends maintenant. Ce procès !... il fera donc éternellement le malheur d'un galant homme !

— Croyez-vous cela ?
— Si je le crois !... Eh ! vous voyez bien, monsieur, qu'après vous, c'est mon pauvre jeune client qui va en devenir victime.

M. de Malens dissimula sa satisfaction en voyant le brave homme tomber aussi facilement dans le piège qu'il n'osait tendre qu'avec remords à son besoin d'expansion. Évidemment le notaire voyait en lui le confident de la vieille fille.

— Le cas est différent, dit-il comme une personne très au courant de l'affaire. Il ne s'agit plus là d'un mari qu'on refuse.

— Parbleu ! c'est un mari qu'on accepte, au contraire, avec une facilité !...

— N'en croyez rien, fit M. de Malens très attentif ; M^{lle} de Val-Régis doit avoir un motif sérieux... très sérieux...

— Elle s'imagine apporter en dot la couronne

comtale. Ce n'est plus dans nos mœurs, cela, ni dans nos codes.

— Vous savez bien qu'elle n'est pas de son époque.

— Encore faut-il comprendre la loi.

— Les femmes de sa trempe la supportent mal.

— Bref, elle me met dans une situation impossible !...

— Vous, monsieur ?

— Moi-même, contraint de rédiger sur l'heure un projet de contrat.

— Vraiment !

— Jamais, au grand jamais, depuis que j'ai succédé à M^e Le Pleimal, mon patron, je ne me suis trouvé en pareil embarras ?

— Mais, pourtant... c'est vous-même ?...

— Marier, de mes propres mains, ce charmant garçon à cette demoiselle... respectable !... Certes, M^{lle} de Val-Régis a toutes les grâces... sérieuses... d'une femme... mûre. Elle a des qualités éminentes et une haute réputation. Mais enfin, monsieur, elle a... elle a quarante ans, que diable !

M. de Malens fit un petit salut d'adhésion.

— Il y en a vingt que je la connais et que je l'admire ! dit-il modestement.

— Et ce qui lui nuit fort, voyez-vous, c'est la jeunesse épanouie de cette charmante M^{lle} Marguerite ! une Val-Régis dont je ne savais l'existence que par le romanesque histoire dont mon

client m'a rebattu les oreilles à son retour de Raecquinghem, cet été.

— Quelle histoire ?

— Il me disait que j'étais mal renseigné, que M^{lle} de Val-Régis n'était pas une demoiselle grave et solennelle, mais bien une ravissante et pudique jeune fille qu'il avait entrevue près de la tombe de son père. La même dont son père avait voulu parler, certainement.

— Eh bien ?... qu'aviez-vous à répondre ?

— Je répondais, monsieur, que les pièces, les actes, la procédure dont M^e Le Pleimal, mon patron, avait remis la masse entre mes mains, ne mentionnaient que M^{lle} Aure, son adversaire, l'unique, la grande Val-Régis, enfin !

— Et il s'entêtait ?

— Absolument. Si bien que, son premier chagrin filial apaisé, il a voulu exécuter le projet paternel, et, la cour de Rennes nous pressant, il m'a déclaré vouloir demander en personne à sa cousine la cessation des hostilités.

— Tout cela est fort logique, puisqu'il avait le témoignage de ses yeux...

— J'avais celui des actes judiciaires. Mon client, peu processif, à demi étranger, prompt aux résolutions extrêmes, m'enleva presque un beau matin, après m'avoir fait écrire la lettre qui annonçait ici mon arrivée. Il voulait voir et décider séance tenante, cet imprudent !

— Permettez, mon cher notaire, l'imprudent, c'est vous !

— Ah ! par exemple ! Et comment l'entendez-vous ?

— Il fallait faire expliquer plus catégoriquement votre ami, dont la jeunesse et le tempérament créole sont d'assez mauvais conseillers en fait de diplomatie. S'il tenait plus à son rêve, il fallait aller de l'avant ; s'il tenait plus à son rêve qu'au procès, il fallait d'abord étudier votre terrain.

M^e Krémétonne ouvrit une bouche admirative.

— Vous avez raison, monsieur. L'habitude des affaires m'a fait voir avant tout l'intérêt pécuniaire de mon client. Le procès est chauceux, comme tout procès ; l'héritage du marquis de La Tour-Orise moisit sous séquestre, et, me trouvant en présence de l'adversaire — ce n'est pas galant, mais c'est vrai de tout point — je n'ai vu que cet adversaire et non la fiancée.

— Et vous avez bravement battu en brèche ma pauvre voisine ?

— Que voulez-vous ?... Je remplissais une mission. J'aurais dû, sans doute, y mettre moins de précipitation.

— Et vous assurez que la petite fille signalée par M. de Val-Régis n'était point un mythe.

— Enfin, qu'est-ce, en effet, que M^{lle} Marguerite, si inconnue jusqu'ici ?

que, pour l'exercice 1886, le déficit s'approche à 40,000,000 de francs. Et la capitalisation de ces insuffisances augmentant chaque année les frais de premier établissement, le déficit augmente régulièrement; mais, comme il n'y a pas d'actionnaires pour se plaindre, on continue l'expérience, aux frais du contribuable français qui, fier déjà d'être le peuple le plus spirituel de la terre, se consolera de ses lourdes charges, en songeant qu'il est aussi le premier contribuable du monde.

**

L'ESPIONNAGE ALLEMAND

Les parquets des tribunaux de première instance ont enfin été invités à la rigoureuse exécution de la loi contre l'espionnage, à la suite de nouveaux rapports d'inspecteurs spéciaux de police, signalant, principalement dans le nord de la France, les pérégrinations d'espions reconnus comme officiers et ingénieurs allemands.

Ces suspects voyagent le plus souvent en voiture, et sont accompagnés de plusieurs dames.

**

Est-ce vrai?

La *Gazette de Cologne* signale le bruit que des négociations doivent s'ouvrir entre la France et l'Allemagne, au sujet du droit de séjour de leurs nationaux dans le pays voisin.

Le gouvernement français ne voudrait, cependant, commencer les négociations qu'après la réouverture des Chambres.

Il se réserverait, jusque-là, le droit de répondre à l'expulsion dont seraient frappés les Français résidant en Alsace-Lorraine par l'expulsion d'Allemands établis en France.

**

LE DUEL MELVILLE-LABRUYÈRE

L'état de M. le lieutenant Cottin de Melville s'est amélioré. Il est en voie de guérison; le médecin espère le voir rétabli dans sept ou huit jours et lui a permis de manger.

Le *Cri du Peuple*, journal de M. de Labruyère, donne d'une façon fort impartiale les détails biographiques suivants sur M. de Melville :

« M. Cottin de Melville est sorti de Saint-Cyr en 1878 et de Saumur en 1879. Il fut envoyé, sur sa demande, aux spahis.

« Il était en Afrique depuis un an environ lorsque l'ordre vint au régiment d'envoyer un peloton au Sénégal. Deux pelotons étaient en concurrence, celui de M. de Melville et celui d'un de ses camarades. Comme le colonel était très perplexé entre ces deux jeunes gens, qui tous deux réclamaient un poste essentiellement périlleux, ceux-ci tranchèrent la difficulté en jouant en cinq points d'écarté à qui retirerait sa candidature.

« M. de Melville gagna la partie, et le lendemain il s'embarquait.

« Un jour que, au Sénégal, le peloton de M. de Melville, décimé par les fièvres, formait l'arrière-garde d'une colonne, il fut attaqué par la cavalerie et l'infanterie enne-

mies bien supérieures en nombre à la cavalerie française.

« M. de Melville commanda face à l'ennemi et engagea une lutte énergique contre les fantassins et les cavaliers qui l'enveloppaient de toutes parts. Le bras gauche cassé, la poitrine éraflée par une balle qui avait traversé une carte d'état-major et son portefeuille placés dans la poche de son dolman, M. de Melville resta à la tête de ses hommes, la bride aux dents, le sabre au poing, jusqu'à ce qu'on le vint délivrer.

« Il fut pour ce fait décoré et porté à l'ordre du jour de l'armée. Quelques mois après, il rentra en France, et était placé en qualité de lieutenant au 1^{er} régiment de dragons à Gray. »

Quant à M. de Labruyère, il continue à être soigné à Villabon, dans le pavillon tenu par M^{me} Vassor, où les deux blessés avaient tout d'abord été transportés.

Le docteur Pozzi a dû lever hier le pansement fait sur le terrain, et il est permis de croire que la robuste constitution de notre confrère lui permettra de résister aux complications que sa blessure fait craindre. On s'attend à une fluxion de poitrine.

ÉTRANGER

Des troubles ont eu lieu à Ostende. En voici la raison :

Lundi soir, étaient arrivés d'Angleterre trois bateaux de pêche : le steamer *Lomberton*, de Berwick, et deux chaloupes, *Violet* et *Express*, de Ramsgate. La pêche, favorable pour les Anglais, ne l'avait pas été pour les Belges.

Ceux-ci, irrités depuis longtemps par suite du droit de 30 fr. par 100 kilog., qu'on leur fait payer en Angleterre, tandis que les Anglais entrent librement à Ostende, saisirent ce prétexte pour défendre leur marché aux Anglais.

La police, aidée de la gendarmerie et des pompiers, essaie en vain de calmer les marins belges.

A peine le poisson est-il arrivé au marché, que tous les chargements sont jetés à terre, piétinés et dispersés çà et là.

La foule devant ce fait acclame les marins belges. On veut faire des arrestations, mais les amis des prisonniers les délivrent. On échange coups de sabre et coups de poing; le drapeau belge est porté en triomphe, et la foule entonne en chœur la *Brabançonne*.

Des bandes se forment, et l'une d'elles, forte de 300 hommes, parcourt les rues, drapeau belge en tête et chantant des chœurs patriotiques.

Une dépêche d'Ostende dit qu'avant-hier matin, deux petits bateaux de pêche anglais entrant dans le port ont été envahis par des pêcheurs ostendais. Les sommations pour leur faire abandonner les bateaux sont restées vaines. Un nouveau conflit avec la force publique est imminent.

Deux des pêcheurs blessés avant-hier dans la charge de gendarmerie sont morts.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 août.

Le mouvement de hausse bien accusé qui se produit est de bon augure pour la reprise des affaires : 3/0/0, 81.91 ; 4 1/2 0/0, 108.55.

L'action du Crédit Foncier cote 1,358. Les obligations foncières et communales ont toutes un bon mouvement et notamment celles des emprunts 1879 et 1880 qui n'ont pas encore atteint le pair et sont encore à un prix d'achat qui permet de s'assurer des bénéfices prochains.

La Société Générale est immobile à 455, ses bilans constatent son excellente situation et font prévoir une hausse certaine à la reprise des affaires.

La Banque d'Escompte est demandée à 467. Les tendances continuent à porter ce titre vers le pair qui sera atteint rapidement, ce niveau étant le cours normal du titre.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 600.

Moyennant versement d'une prime unique ou d'une prime temporaire, la Foncière-Vie garantit le paiement d'un capital au décès de l'assuré au cas où ce décès aurait lieu dans le cours d'un nombre d'années fixé par le contrat. Cette combinaison est en grande faveur auprès des capitalistes, banquiers, etc., qui obtiennent ainsi des garanties de personnes sans fortune.

Le 25 août prochain s'ouvrira à la Caisse des Reports l'émission des 12,000 actions de la Compagnie Française des mines d'or de Hongrie. Les versements sont ainsi répartis : 100 fr. en souscrivant ; 150 fr. à la répartition ; 150 fr. au 31 octobre 1887, et 100 fr. au 31 janvier 1888. On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

Les Polices A B de l'Assurance Financière sont l'objet de demandes nombreuses de la part des petits capitalistes.

L'action de Panama clôture à 368. Les obligations sont très recherchées notamment celles des emprunts 6 0/0 remboursables à 1,000 fr.

Nouvelles militaires.

L'ESSAI DE MOBILISATION

On s'est trop hâté d'annoncer que l'essai de mobilisation d'un corps d'armée se ferait avant la fin de cette semaine; cette nouvelle n'est pas exacte. Le ministre de la guerre est encore absent de Paris et aucune résolution ne sera prise avant samedi.

On ne s'est pas encore occupé, au ministère de la guerre, des facilités à accorder aux représentants de la presse qui assisteront à l'essai de mobilisation; tout ce qui a été formellement décidé, c'est que personne, en dehors des officiers du corps d'armée mobilisé, ne pénétrera dans les casernes ni dans les gares; cette mesure s'applique aux officiers des autres corps d'armée comme aux officiers de réserve et de l'armée territoriale; elle ne souffrira aucune exception.

On a cru pouvoir désigner le 47^e corps pour l'expérience de mobilisation, mais l'Agence libre dit que l'état-major général montre des préférences, par économie, pour les 5^e, 40^e et 41^e corps (Orléans, Rennes et Nantes).

On dit qu'un graphique supplémentaire a été établi pour le 43^e corps (général Boulanger).

Nous croyons que le gouvernement est fort ennuyé de s'être embarqué dans cette aventure, héritage du dernier ministre de la guerre, que le général Ferron a eu le grand

tort d'accepter sans bénéfice d'inventaire. Mais, comme l'a dit le maréchal Canrobert, le vin est tiré, il faut le boire.

Nous croyons que chacun fera son devoir, et au-delà. Nous avons la certitude que le service des transports, la concentration des troupes et du matériel sur un point désigné, ce qui constitue en réalité tout l'intérêt de l'expérience, se feront de la façon la plus satisfaisante; mais nous n'espérons point que tout se passe sans susciter des accusations passionnées, soit contre l'intendance, contre le commandement supérieur, ou les Compagnies de chemins de fer. Et lors même que tout se passerait à merveille, il y aura des reproches, des critiques, et comme des critiques en ces matières, même les plus injustes, font toujours grande impression, le résultat final sera mauvais.

Dans l'intérêt supérieur de la Patrie, nous croyons que la presse ne doit accueillir qu'avec la plus entière réserve tout ce qui serait de nature à porter atteinte à la confiance que l'armée doit avoir en ses chefs aussi bien qu'en elle-même, et à celle que le pays a dans l'instrument de la défense nationale.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

École de Cavalerie de Saumur

De la liste de classement, par ordre de mérite, des élèves de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr reconnus aptes au grade de sous-lieutenant à la suite des examens de sortie de 1887, nous extrayons les noms des élèves désignés pour la cavalerie, lesquels sont appelés, à partir du 1^{er} octobre prochain, à suivre les cours de l'École de Saumur pour l'année 1887-1888.

MM.	MM.
Brécard.	Ricaud.
De la Maisonneuve.	D'Epenoux.
De la Falaise.	De Corny.
Tillion.	Lacassagne.
Forquaray.	De Maussabré.
Aubert.	De Rostan.
Joannard.	Boulard.
Dinet.	Perrin.
De Kreuznach.	Le Maître.
D'Ollone.	De Chassey.
De Hautecloque.	Bupuy.
Patissier.	Nivière.
Pascal.	Desais.
D'Apchier.	De Reinach.
De la Chaise.	Fuchet.
De Laage.	De Thiollaz.
De Fourtoul.	Aulas.
Schneider.	De Chérissey.
De Gondrecourt.	Boré-Verrier.
De Lausun.	De Rosambo.
De Bouillé.	Bouchacourt.
Chevalier-Ruffigny.	D'Ouvrier.
De Masfrand.	De Franclieu.
Faure.	De Baudel.
De Lays.	De Dampierre.
Ladey.	Marcot.
Lelixerant.	Des Courtils.
De la Roche.	Clofus.
De Grandmaison.	Bacque.
Bedoin.	Vuillier.
Bernard (Paul-Louis).	De Rosemont.
De Saint-Martin.	De Talhouët.
Vial.	De Becdelièvre.
De la Ville.	Serieyx.
Détroyat.	De Siane.
Calla.	De Sonis.
Herreng.	Lamart.
Eriol.	De Gastel.
De Mauduit.	De Langeaux.
De Gail.	

Nous apprenons que notre excellent concitoyen, M. G. Le Brecq, a succombé hier en sa propriété, à Couziers. La terrible maladie qui l'a emporté laissait depuis longtemps peu d'espoir à sa famille et à ses nombreux amis.

C'est une perte qui sera vivement sentie par toute la population ouvrière de Saumur, dans laquelle M. Le Brecq était fort estimé, et par tous les conservateurs.

Nous prions M^{me} Le Brecq et sa famille d'agréer l'expression de nos sympathiques condoléances.

Le corps sera ramené à Saumur et les obsèques auront lieu après-demain samedi, à 44 heures.

— Inconnue de la procédure, mais non de ses amis. M^{lle} Marguerite est née en Belgique du second mariage de M. de Val-Régis avec une jolie personne de petite naissance, qui habitait le Hainaut dans une profonde obscurité. Le vieux comte n'eut pas la sagesse de renoncer à cette union, qu'il n'avoua que tardivement en ramenant la jeune femme à Racquinghem. C'était dans la dernière année de sa vie; il eut à peine le loisir de faire régulariser, d'après la loi française, le mariage qu'il avait contracté suivant la coutume belge, et mourut sans avoir embrassé la petite Marguerite demeurée en nourrice dans les Flandres. M^{lle} Aure l'y laissa longtemps. Elle avait entrepris de continuer le procès paternel et s'y donna tout entière. Cette charmante enfant que vous avez vue ne fut guère qu'une superfétation dans la vie de M^{lle} de Val-Régis. Ne vous étonnez donc pas d'en avoir ignoré l'existence.

— Tout cela n'en est pas moins déplorable!

— Vous avez donc remporté une victoire décisive?

— Presque sans l'avoir voulu.

— Et vous craignez d'être désavoué par votre client?

— J'en suis certain.

— Peut-être que le raisonnement... une vue plus nette de la position... ramèneront M^{lle} de Val-Régis à son premier projet de célibat.

— Le malheur, c'est qu'un mariage avec un Val-Régis est le seul compatible avec son vœu de ne point changer de nom!

— C'est vrai.

— Et puis, monsieur, quand une demoiselle en son automne prend une résolution de ce genre, on ne sait où s'arrêtera la volte-face. Sa haine contre son adversaire me paraît devoir promptement se changer en enthousiasme conjugal des plus accentués!

— Malgré vos imprudences, mon cher notaire, vous êtes observateur, dit M. de Malens en raillant.

— Je suis surtout, monsieur, un pauvre officier ministériel n'ayant jamais quitté sa Bretagne et qui aurait bien mieux fait d'y rester paisiblement, à marier ses bons paysans, qu'à venir faire ici le métier d'ambassadeur auquel il s'entend mal.

— Tous les torts ne sont pas de votre côté. Votre jeune ami, très inflammable, très irréféchi, voulant à la fois s'épargner un procès et se donner une compagne, ne devait pas vous lancer en pleine aventure sans avoir mieux pris ses renseignements.

— En attendant, M^{lle} de Val-Régis veut un projet de contrat.

— Eh bien! rédigez, mon cher notaire, vous avez de l'encre, un buvard, du papier sur ce bureau.

— Merci. Je ne rédigerai rien sans avoir revu

M. Edmond.

— Voyez à agir au mieux des divers intérêts qui vous sont confiés.

— Tout est brouillé dans mon cerveau par suite de l'intrusion dans mon plan de M^{lle} Marguerite. Que n'est-elle restée dans le Hainaut! fit le bonhomme avec un désespoir comique.

M. de Malens en eut compassion.

— Dormez en paix, lui dit-il: je verrai dès le lever du soleil si ma vieille amitié aura quelque influence sur M^{lle} de Val-Régis.

— Vous la dissuaderiez?... s'écria M^e Krémelonnec saisi d'espérance.

— C'est bien délicat!... J'essayerai, du moins, de l'intéresser au bonheur de Marguerite qui me paraît plus en jeu que le sien propre.

— Que sainte Anne d'Auray vous aide, monsieur! Vous me rendrez un fier service!

(A suivre.)

M. X... est à table et demande à Baptiste, qui le sert :

— Où est donc le pâté de béchamelles que j'ai entamé hier?

— Je ne sais pas, répond Baptiste.

— Informez-vous à la cuisine.

Et il revint au bout d'un instant :

— Monsieur, la cuisinière m'a dit de dire à monsieur qu'elle nous avait dit de le manger.

A l'occasion d'une note, parue à l'*Echo Saumurois*, annonçant que les officiers de la mission militaire allemande ne logeraient pas chez l'habitant pendant leur séjour à Saumur, le *Courrier* prend feu. Il trouve, en cet avis de cinq lignes, une attaque contre la municipalité — personne ne s'en doutait! — et prétend donner des leçons de patriotisme. Il ne lui appartient point de poser ainsi.

Le *Courrier* confirme ce que nous avons dit: c'est que ces officiers allemands logeront à l'hôtel « parce que, ajoute-t-il, c'est un usage établi qui se pratique tous les ans, à toutes les grandes manœuvres, partout et toujours. »

Évidemment partout, comme à Saumur, on a considéré la nationalité et non la personnalité de ces étrangers, et cela se conçoit fort bien. Mais, avec cette réflexion, le *Courrier* d'attaque donc pas toutes les municipalités qui ont pris cette mesure avant la nôtre? Il ne comprend rien! En tous cas, il fournit gracieusement à la municipalité saumuroise l'occasion de sortir de l'usage: le domicile du rédacteur du *Courrier* est tout désigné pour donner l'hospitalité aux Allemands, et l'organe de la Mairie pourra se convaincre, dans ses entretiens, que nos voisins au casque pointu ont trop intérêt à voir la République achever de nous ruiner, pour jamais songer à nous amener le roi.

Mais qu'il se rassure, le roi reviendra quand même, et les gens du *Courrier* ne se présenteront point pour l'arrêter au passage. Nous ne serions même pas surpris de les voir lui tendre les bras.

Sur la proposition du général Haillot, il a été décidé que les officiers étrangers recouvreront à Paris, comme l'an dernier, l'hospitalité complète dans l'hôtel du Cercle militaire, place de l'Opéra, avant leur départ pour Saumur et à leur retour de cette ville.

Une note du ministère des finances dément les bruits qui ont couru sur une imposition spéciale des châteaux et maisons exceptionnelles. Leur recensement, prescrit par la circulaire, a pour but de fournir seulement des indications précises pour la nouvelle évaluation des propriétés bâties, ordonnée par la loi du 31 août 1885.

A MÉDITER

Paroles de Bismarck, en 1875 :
« Notre intérêt exige que la France nous laisse en paix. Tant qu'elle sera en République, elle n'aura pas d'alliances et cessera d'être un danger pour l'Allemagne. »

Paroles du czar Alexandre II, en 1875 :
« Où allez-vous avec cette République? Quel gage de stabilité donnez-vous à vos amis? Comment peut-on, avec un gouvernement comme le vôtre, passer des contrats à longue portée? »

Paroles du patriote russe Katkoff, en 1887 :
« Cela nous chagrine de voir que le régime républicain a ainsi la vie dure, car le seul obstacle à une sérieuse alliance franco-russe réside dans le mode de gouvernement que vos compatriotes ont choisi. »

Paroles de la Gazette de Moscou, après la mort de M. Katkoff :
« De toutes façons, la France ne saurait présenter un caractère d'intérêt politique pour la Russie, que si elle avait un gouvernement fort, énergique et stable, qu'elle qu'en soit d'ailleurs l'origine. »

Voilà des paroles qu'on ne saurait plaquer trop souvent sous les yeux du pays.

Le volume contenant les rapports du préfet de Maine-et-Loire au Conseil général pour la présente session, renferme une page qui a bien son éloquence. La voici dans sa brièveté :

SOUS-CHAPITRE XIV DETTES DÉPARTEMENTALES

C'est ce que le radical M. Robert a été obligé de constater lui-même dans une réunion publique.

Dans sa séance du 23 août, le Conseil général de Maine-et-Loire a accordé un crédit de 17,000 fr. pour l'extinction de la mendicité dans le département.

Dumnacus

Voici quelques détails sur la vie de Dumnacus, dont la statue doit être inaugurée dimanche prochain aux Ponts-de-Cé :

Dumnacus, dont l'histoire est bien oubliée aujourd'hui, fut un des chefs gaulois du pays des Andes, qui se mit à la tête de la confédération des peuples de l'Ouest, soulevés en l'an 51 avant Jésus-Christ.

César, dans ses *Commentaires*, nous apprend que lorsque Dumnacus assiégeait dans Lemonum, aujourd'hui Poitiers, le roi gaulois Duratius, chef des Pictons, l'espion par excellence des Romains, celui qui les avertissait de toutes les mesures prises par le parti national, il eut fort à faire pour forcer Dumnacus à lever le siège de cette ville.

Dumnacus voulait faire payer à Duratius ses trahisons et sa lâcheté, et Dumnacus tenait bon; il repoussa tout d'abord les légions de C. Caninius, mais ce dernier s'étant retranché dans un camp fortifié, Dumnacus, malgré plusieurs attaques, ne parvint pas à le déloger.

Il fallut que C. Fabius, averti du péril de Caninius, vint à marches forcées au secours des légions et de Duratius si étroitement bloqués.

Dumnacus, ne pouvant lutter contre deux armées romaines, leva le siège de Lemonum, poursuivi par les légions de Caninius et de Fabius; il fut atteint sur les bords de la Loire et, après un combat sanglant, obligé de fuir ayant perdu une partie de son armée.

Ce combat funeste ne découragea pas Dumnacus qui, excitant les siens, les reforma en bataille et se jeta le lendemain sur les légions romaines, mais en vain; il perdit douze mille hommes des siens et fut obligé de s'échapper à peine suivi de quelques fidèles.

Dumnacus, tout entier à la vengeance, tout entier à la haine contre les envahisseurs du sol sacré, chercha encore à soulever les Carnutes et les Bretons; il leva des hommes, rassembla une petite armée nouvelle; mais la promptitude de C. Fabius déjoua ses projets de revanche. Devant la brusque arrivée des légions, les invincibles Carnutes et les Bretons furent obligés de se soumettre en donnant des otages, et Dumnacus, seul, sans secours, se vit encore obligé de chercher un refuge dans les forêts sauvages de l'Armorique, attendant l'occasion de reprendre les armes, pour combattre et châtier de nouveau les envahisseurs et les traîtres.

Sa fin reste ignorée.

On lit dans le *Courrier de Rennes* :

« M. le général de Miribel ayant réuni les officiers d'artillerie, à la suite de l'inspection, a signalé tout particulièrement les qualités militaires des Bretons. S'ils éprouvent parfois quelques difficultés pour apprendre au moment de leur incorporation, ils compensent largement cette infériorité passagère par leur amour du travail, par leur obéissance et leur admirable discipline. Ce sont des soldats d'élite, sur lesquels la France sait qu'elle peut toujours compter. »

ANGERS.

Le nommé Forest, âgé de 17 ans, né à Vihiers, exerçant la profession de garçon boucher chez le sieur Martin, rue Plantagenet, a été trouvé hier sur le chemin du Vivier avec une blessure de 3 centimètres de largeur sur 5 de profondeur au-dessous du côté gauche.

C'est un ferblantier de la Madeleine qui l'a découvert et l'a transporté chez un pharmacien.

Forest a perdu beaucoup de sang et son état est grave. On l'a porté à l'hospice.

Il a pu prononcer seulement ces paroles :

« Trois voyous... argent... suis tué!... »
On ne peut dire encore s'il y a eu crime ou suicide.

POITIERS.

Hier soir, vers 4 heures 1/2, le nommé Morinière, ordonnance d'un commandant du 33^e d'artillerie, soldat de la classe 1883, en faisant baigner son cheval au pont Joubert, est tombé dans l'eau et s'est noyé. Le cheval est sorti seul de la rivière.

Toutes les recherches faites jusqu'à présent pour retrouver le cadavre sont restées infructueuses.

Le ministre de la guerre a prescrit de rendre les honneurs funèbres militaires au prince de Wittgenstein, lieutenant-général aide de camp de l'empereur de Russie, décédé à Kerléon, près de Brest.

Le prince était commandeur de la Légion d'honneur, et ce sont les honneurs que comporte ce grade qui seront rendus aux obsèques par un bataillon commandé par un colonel.

LAÏCISATION GÉNÉRALE!

Le *Publicateur de la Vendée* a publié ces lignes dont nous ne voulons pas priver nos lecteurs :

« On sait que, depuis des siècles, l'image de la Sainte-Vierge figure dans les armoiries de la ville des Sables. Cette image se trouvait donc tout naturellement reproduite sur les boutons de la tunique des sergents de ville. »

« Eh bien, la municipalité sablaise, obéissant au vent de laïcisation qui tourbillonne en ce moment sur les hautes cimes républicaines, vient de laïciser lesdits boutons, en remplaçant l'image de la Vierge par... trois points?—Non! (on y viendra)... mais par trois étoiles. »

« Trois étoiles au lieu de la Sainte-Vierge! Ce n'est pas cela qui rendra plus brillant le firmament municipal, ni qui rendra le Ciel plus clément aux Sablais. »

« C'est une féconde idée, dit ironiquement le *Français*, qu'a eue cette intelligente municipalité, et les autres vont suivre cet exemple, en faisant disparaître les derniers vestiges du cléricisme et de la féodalité. »

« Avignon ôtera de son écusson les trois clés pontificales qui le déshonorent en rappelant que les Papes ont jadis régné dans le chef-lieu de ce département, aujourd'hui si dévoué à la cause de la République écarlate. La Rochelle gardera, si bon lui semble, son vaisseau battu par les flots comme celui de la ville de Paris, mais elle s'empressera d'effacer la devise cléricale qui l'accompagne: *Servator rectore Deo*. Rennes fera disparaître ses hermines duciales. Paris remplacera ses trois fleurs de lys par les cartes du noble jeu de bonneteau. Les villes trop nombreuses, hélas! qui ont dans leurs armes des croix ou des tours crénelées remplaceront ces symboles de la superstition ou de la tyrannie féodale par le fil-à-plomb des francs-maçons ou par des queues de billard. »

TRISTE ACCIDENT

Un bien triste accident est arrivé dimanche à la caserne du 71^e de ligne, à Saint-Briec. Deux soldats, bons amis et camarades intimes, jouaient ensemble et se taquinaient mutuellement. A un moment donné, l'un d'eux, qui avait son fusil à la main, dit à l'autre, en riant: Si tu ne me laisse pas tranquille je vais te tuer, et au même instant il l'ajustait avec son arme et pressait la détente; une détonation se fit entendre. L'arme qu'on croyait vide était restée chargée, nous dit-on, avec une cartouche à tir réduit.

Instinctivement, le militaire visé avait porté la main à sa figure; malheureusement cela n'a pas suffi à le préserver, car, après avoir traversé complètement la main, la balle est allée se loger dans la tête du pauvre soldat à plusieurs centimètres de profondeur.

L'état du blessé est très grave et l'extraction de la balle présente de sérieuses difficultés.

L'auteur involontaire de ce triste accident est au désespoir; il a été conduit en cellule immédiatement.

On écrit de Bagnères au *Phare de la Loire* :

« Je vous signalerai un détail curieux et bien spécial à Bagnères. Il y a pour tous les journaux démocratiques, qu'ils viennent de Paris, Bordeaux, Toulouse ou ailleurs, des nuées de petits oiseaux qui vous assourdissent sur la promenade des Goutous, les Champs-Elysées de Bagnères; mais vous voyez venir à vous un homme à l'aspect cafard, c'est presque un monsieur, il porte cependant une casquette et tient une énorme pancarte toute gonflée de journaux, sur les flancs de laquelle on lit en belles lettres moulées: JOURNAUX CONSERVATEURS. Et, de fait, il ne vend que le *Messenger du Midi*, la *Gazette de France*, le *Moniteur*, le *Soleil*, l'*Autorité*, le *Pays*, bref toute la fine fleur de la réaction. Osez lui demander la *Lanterne* ou l'*Intransigeant*, il vous répondra pudiquement: Nous ne tenons pas ça. Il fallait venir à Bagnères pour rencontrer ce phénomène: un vendeur à convictions. »

Il faut que le *Phare de la Loire* soit ou bien ignorant des choses de ce monde, ou bien jovial pour faire de pareils contes à ses lecteurs. Sans aller à Bagnères, il est de notoriété, à Angers, que les vendeurs de la *Petite France*, par exemple, et du *Petit Journal* sont mis à pied, s'ils vendent aussi des journaux conservateurs: forcément ils ne tiennent pas ça. Ce n'est pas, chez eux, affaire de conviction; mais nécessité de gagner leur pain: c'est plus triste!

Un boulanger d'une localité voisine de Montmédy étant venu faire concurrence à la corporation de la ville, dit le *Montmédy-Journal*, en mettant le pain à 0 fr. 40 en dessous par 3 kilos, celle-ci vient de l'annoncer à 0 fr. 85 la même quantité, soit 0 fr. 45 de diminution. Voilà une dissension dont n'a pas à s'effrayer la municipalité. Au contraire!

LA BOUILLIE DAUPHINOISE

A propos du mildew, le Bulletin départemental d'agriculture de l'Isère donne un nouveau procédé pour sa destruction.

La bouillie dauphinoise qui n'a pas l'inconvénient de brûler les jeunes feuilles de vignes ou d'altérer les vins par la chaux, s'obtient en saturant exactement, par l'ammoniaque, l'acide sulfurique de sulfate de suivre, de manière à précipiter tout le cuivre sans le dissoudre et à éliminer par simple décantation le sulfate d'ammoniaque. Le précipité est une bouillie verte, très légère, à laquelle on peut ajouter du soufre et la quantité d'eau nécessaire pour mouiller complètement le feuillage de la vigne.

Cette préparation, qui a l'avantage de combattre le mildew et l'oïdium par une seule opération, s'est vulgarisée dans le département de l'Isère. Voici la formule:

Dissoudre, dans 20 litres d'eau, 2 kilog. de sulfate de cuivre, y ajouter un litre d'ammoniaque à 22°, laisser précipiter l'oxyde de cuivre pendant quelques heures, décanter la liqueur surnaissante, qu'on peut utiliser en la jetant sur le fumier. Dans le précipité boueux, introduire 2 kilog. de soufre poudre. Avec ce précipité cuivré, le soufre forme une pâte à laquelle on ajoute 100 litres d'eau. Il faut 400 litres pour asperger un hectare.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 22 Août.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect.	17 75 à 18 25	10 » à » »
Saumur,	17 50 » » »	8 » » »
Baugé,	18 50 » » »	8 » » »
Segré,	15 75 » » »	8 50 » »
Beaupreau,	17 » » » »	8 50 » »
Montfaucon,	17 » » » »	8 50 » »
Montrevault,	15 75 » » »	8 » » »
Chemillé,	19 » » » »	8 50 9 »
Cholet,	» » » » »	» » » »
Champtoceaux,	18 » » » »	9 50 » »
St-Flor-le-Vieil,	18 » » » »	9 50 » »
Vihiers,	18 » » 18 50	8 » » 8 50
Brissac,	17 75 18 » »	8 25 » »
Chalonnnes,	18 » » » »	8 75 9 »
Doué,	16 » » » »	7 75 » »

A Nantes, blés américains, de 21 50 à » » les 100 kilos.
Les bons blés français valent de 20 50 à 21 » les 100 kilos.

VILLE D'ORAN

ÉMISSION

de 10,700 Obligations 4 1/2% de 500 fr.

REMBOURSABLES A 500 FRANCS EN 50 ANS

Goupons 30 Juin et 31 Décembre à Paris et à Oran.

TAUX D'ÉMISSION: 495 FRANCS, payables

Fr. 100 à la souscription,

395 à la répartition.

Titres définitifs au porteur délivrés dans les quinze jours

RECETTES ANNUELLES DE LA VILLE D'ORAN:

1877..... 805,000 »

1882..... 1,440,000 »

1887 (prévisions)... 1,850,000 »

SOUSCRIPTION LE 30 AOÛT 1887

A PARIS: à la Société Générale, 54, rue de Provence, et au Crédit Algérien, place Vendôme, 15.

EN PROVINCE: aux Agences de la Société Générale et chez les correspondants du Crédit Algérien.

A MARSEILLE: à la Société Marseillaise.

Droit d'émission en faveur des porteurs des Obligations des emprunts de 1879 et 1883 qui seront remboursés à partir du 30 septembre 1887.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M. GUYARD, notaire à Doué, successeur de M. Paul TAUREAU.

A VENDRE PAR ADJUDICATION

Après décès,
Le dimanche 28 août 1887, à midi,
En l'étude dudit M. GUYARD, notaire,

Le Café National

Situé à Doué, rue Foulon,
Exploité par M^{me} Gasparin,
Comprenant :
La clientèle, l'achalandage, le matériel, les marchandises qui s'y trouvent et le droit au bail de la maison.
S'adresser audit M. GUYARD.

A LOUER

En totalité ou par parties
ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS
Située rue de la Tonnelle.
S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

A LOUER

Pour le 1^{er} octobre,
MAISON ET JARDIN
REMISE ET ECURIE
Rue de Bordeaux, 39.
S'adresser à M. GUIGNARD, rue du Portail-Louis, 45. (522)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,
Maison, Cour, Jardin, Remise et Ecurie, rue Fardeau, 26.
S'adresser à M. MURAY-COUTARD, 6, rue du Puits-Neuf. (577)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,
Grande Maison
Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.
S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presles. (295)

IMPRIMERIE PAUL GODET

**A VENDRE
ROGNURES**

Pour emballages,
Blanches ou de couleur.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU
A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.
VIN BLANC supérieur... 65 fr.
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

CHANGEMENT DE DOMICILE

Les Magasins de Chemiserie de M. DORÉ sont transférés rue du Portail-Louis, 29. (476)

Offres et Demandes

M. GUBERT, comptable, pour quelques heures dans la journée, désire écrire ou comptabilité. S'adresser rue du Temple, 4.

ON DEMANDE, pour soigner un cheval et faire un peu de jardinage, un jeune garçon de 15 à 16 ans. S'adresser au bureau du journal.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5.—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (267)

ON DEMANDE un apprenti quincaillier.
S'adresser au bureau du journal.

UN LIVRE UTILE

La Librairie H. LECLERC, de Château-Gontier (Mayenne), vient de faire paraître un excellent ouvrage que nous voudrions voir entre les mains de tous les cultivateurs, car il enseigne, par la démonstration la plus simple, sous forme de conférences, cette science si importante et si ignorée de la **CHIMIE AGRICOLE**. Combien de sujets qui paraissent obscurs à nos fermiers leur deviendraient familiers; combien d'erreurs dans l'application des engrais à la culture seraient évitées, s'ils possédaient les simples notions de Chimie agricole que leur enseigne le petit livre que nous leur recommandons aujourd'hui. En voici le titre :

SIMPLES NOTIONS DE CHIMIE AGRICOLE

CONFÉRENCES
Suivies d'une **Instruction pratique** pour l'achat des Engrais chimiques, — et d'un Tableau de la composition moyenne de différentes Matières intéressant les Cultivateurs,
PAR P. ROGER
Membre de la Société des Agriculteurs de la Sarthe

110 pages de texte et de tableaux
PRIX : 50 centimes; par Poste, 60 centimes

Pour recevoir cet ouvrage, envoyer 60 centimes en timbres-poste à M. Henri Leclerc, membre de la Société des Agriculteurs de France, imprimeur à Château-Gontier (Mayenne).

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.
Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

SANS PALAIS NI CROCHETS
DENTS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification—Prix modéré.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES
BANDAGES HERNIAIRES
à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses
DE MM. WICKHAM F^{rs}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON
Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V. Lardeux, coutelier et bandagiste.
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 AOUT 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.	
3 %	81 90	81 95	Est	788 75	790 —	Obligations.			Gaz parisien	517 —	515 50
3 % amortissable	84 50	84 90	Paris-Lyon-Méditerranée	1243 25	1248 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	527 —	528 50	Est	390 —	389 —
4 1/2 %	105 90	106 —	Midi	1140 —	1150 —	— 1865, 4 %	520 —	520 —	Midi	396 50	396 50
4 1/2 % (nouveau)	108 50	108 45	Nord	1512 50	1520 —	— 1869, 3 %	467 —	467 25	Nord	404 —	404 50
Obligations du Trésor	507 —	507 —	Orléans	1815 —	1820 —	— 1871, 3 %	391 25	391 50	Orléans	395 —	395 —
Banque de France	4090 —	4140 —	Ouest	876 25	880 —	— 1875, 4 %	518 50	518 —	Ouest	394 —	394 —
Société Générale	453 —	455 —	Compagnie parisienne de Gaz	1215 —	1225 —	— 1876, 4 %	518 75	519 —	Paris-Lyon-Méditerranée	392 50	393 —
Comptoir d'escompte	1028 75	1030 —	Canal de Suez	2012 50	2010 —	Bons de liquid. Ville de Paris	530 —	527 25	Paris-Bourbonnais	392 50	393 50
Crédit Lyonnais	567 30	567 50	C. gén. Transatlantique	507 50	508 75	Obligat. communales 1879	487 —	487 50	Canal de Suez	590 —	592 —
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1352 50	—	Russe 5 0/0 1870	98 30	98 50	Obligat. foncières 1879 3 %	482 —	483 —	Panama 6 0/0	448 —	443 —
Crédit mobilier	297 50	297 50				Obligat. foncières 1 83 3 %	379 75	379 —			
Canal Inter.-Panama	367 50	370 —									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT							LIGNE D'ORLÉANS																					
SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ							SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.							ANGERS — SAUMUR — TOURS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Dir. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir		
Saumur(ori.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur(ori.)	»	4 16	8 34	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7	Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	9 30	
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	Saumur(état)	8 31	4 13	8 30	8 30	Vivry	»	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»	La Ménitrie	2 32	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	9 58
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	8 37	4 26	8 43	8 43	Blou	»	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»	Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	»
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 53	»	4 32	8 49	Montreuil(a)	9 19	4 35	9 08	9 08	Vernantes	»	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»	St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29	»
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 —	»	4 40	8 56	— (dép.)	9 29	5 —	9 20	9 20	Noyant-Méon	»	8 59	12 59	2 13	4 06	6 38	11 47	St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	»
Montreuil(a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 68	4 55	9 08	le Vaudelnay	9 40	5 11	9 31	9 31	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	13 31	Saumur(e)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 19	
— (dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11	Baugé	9 50	5 20	9 42	9 42								— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 24	
Thouars	2 53	8 —	»	11 57	2 27	5 27	9 38	Doué	9 57	5 27	9 51	9 51								Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 06	»	
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	»	9 52													Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20	10 43	
Poitiers	»	10 33	»	»	»	»	12 12													Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59	11 09	
																				Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 42	11 41	

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet
Hôtel-de-Ville de Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.